

Département : Ille et Vilaine
 Arrondissement : Rennes



Manoir de la Ville Cotterel
 46 rue de saint Malo
 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le treize octobre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	Présent :
Présents : 34	BLERUAIS : / BOISGERVILLY : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / GAEL : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / IRODOUER : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / LE CROUAIS : CHICOINE Daniel / MEDREAC : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / MONTAUBAN DE BRETAGNE : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / MUEL : / QUEDILLAC : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / ST MALON SUR MEL : GUÉRIN Michel / ST MAUGAN : / ST MEEN LE GRAND : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / ST ONEN LA CHAPELLE : LETARD Véronique / ST PERN : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / ST UNIAC : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 07	Excusés : LECHEVESTRIER Daniel, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, CHENAIS Patrick, BONNIN Etienne, BOHANNE Jean-François Absents : MORICE Anne-Marie
Pouvoirs : 04	Pouvoirs : PINON Audrey, RENVAZE Pascal, BONNIN Etienne, BOHANNE Jean-François,

Délibération n° : 2026-133-NiC

Thème : Assainissement Collectif

Titre : Grille tarifaire 2027

Rapporteur : Patrick HERVIOU

M. le Président rappelle les principes qui ont conduit à la fixation de la grille tarifaire 2026 pour l'assainissement collectif :

À la suite du rendu de la phase 4 du schéma directeur inter-communautaire, qui prévoit un plan d'investissement sur 10 ans, un groupe de travail doit être constitué afin de valider les orientations et de définir un prix cible pour l'harmonisation tarifaire.

L'harmonisation tarifaire débutera ainsi en 2028 avec pour objectif un tarif unique de l'assainissement sur l'ensemble du territoire à horizon 2032 (date de début de la nouvelle délégation de service public de l'assainissement à l'échelle de l'ensemble du territoire).

Il est proposé de maintenir en 2027 les tarifs des parts fixes et variables "collectivité" de l'assainissement collectif au niveau appliqué en 2026.

S'agissant des redevances des agences de l'eau, il est rappelé que La réforme nationale des redevances a entraîné la suppression des redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ;

- Trois nouvelles redevances ont été créées, notamment celle relative à la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

- Cette redevance est appliquée aux données de l'année **n-2** comme ci-dessous :

Redevance (année n) = Contre-valeur (année n-2) x Assiette de consommation (année n-2)

Pour la CCSMM, en 2027, cela se traduit comme suit :

Contre-valeur 2027 = Taux AELB 2027 x Coefficient de modulation 2027

= 0,28 x 0.588= 0.165€/m3 (arrondi à 4 décimales)

Avec :

- Taux 2027 voté par le comité de bassin : **0,28 €/m³**
- Coefficient de modulation, déterminé à partir de trois axes de modulation [validation de l'autosurveillance, conformité règlementaire et performance du système d'assainissement] : **0.588**

Ceci exposé, il est proposé pour l'année 2027 les tarifs suivants :

Communes	Part fixe CCSMM € H.T.	Part variable CCSMM € H.T./m3	Redevance AELB € H T /m3
Boisgervilly	30.00 €	1.20 €	0.165 €
La Chapelle du Lou du Lac	24.00 €	1.05 €	
Gaël	26.00 €	2.10 €	
Irodouer	20.00 €	1.38 €	
Landujan	60.00 €	1.48 €	
Le Crouais	56.52 €	1.68 €	
Médréac	31.00 €	2.33 €	
Montauban de Bretagne	15.16 €	0.95 €	
Muel	22.00 €	0.78 €	
Quédillac	20.00 €	1.65 €	
Saint Malon	72.00 €	0.58 €	
Saint Maugan	20.00 €	1.68 €	
Saint Méen le Grand	6.05 €	1.70 €	
Saint Onen la Chapelle	30.48 €	0.70 €	
Saint Pern	15.00 €	1.18 €	
Saint Uniac	15.24 €	1.90 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPLIQUE** à compter du 1^{er} janvier 2027 la grille tarifaire telle qu'exposée ci-dessus ;
- **FIXE** la contre-valeur 2027 de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » à **0.165 €HT/m3**
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'absent ou d'empêchement, l'un des Vice-présidents délégués, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Le Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU

Date : 14/10/2026

Qualité : Par le président